

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Acte : 6.1 Police Municipale

2024-19-10-0042

Circulation interrompue Rue de la Chapelle

(Travaux rue du Charron)

Le Maire de la Commune de Plazac

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1, L2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la demande de M. CULINE Joël en date du 15.10.2024 représentant la SARL Le Turançon domiciliée 888 Route de la Poularie-24290 VALOJOUX chargée d'effectuée des travaux sur l'immeuble 1 rue du Charron

Considérant que pour permettre l'exécution des travaux, et d'assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise et des usagers des voies, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation sera interrompue dans la rue de la Chapelle, du 22.10.2024 au 25.10.2024 de 8h00 18h00

Article 2^{ème}: La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, par la SARL Le Turançon, chargée du chantier. Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifiée et complétée.

Article 4^{ème}: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5^{ème}: Madame le Maire de Plazac, M. Joël CULINE représentant la SARL Turançon et Monsieur le commandant de la brigade territoriale de la gendarmerie du Bugue, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera affichée en Mairie ainsi qu'aux extrémités du chantier et transmise à la SARL Turançon, au commandant de la brigade territoriale de la gendarmerie du Bugue

Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours

Fait à Plazac le 19.10.2024

Le Maire

Florence GAUTHIER

Certifié exécutoire
Publié le 19.10.2024
Affiché le 19.10.2024
Le Maire
Florence GAUTHIER

